

tRI

TERRITOIRE à
RISQUE
IMPORTANT
d'INONDATION

Tulle-Brive-Terrasson

STRATEGIE LOCALE

Septembre 2016

EPIDOR



Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne



Table des matières

Préambule : une démarche nationale pour réduire le risque d'inondation	3
La gouvernance mise en place.....	4
La concertation mise en place.....	5
Périmètre du TRI et lien avec le PAPI du bassin de la Dordogne.....	7
Dispositions de l'objectif 1 : gouvernance	8
Dispositions de l'objectif 2 : connaissance et culture du risque.....	9
Dispositions de l'objectif 3 : préparation et gestion de crise.....	10
Dispositions de l'objectif 4 : aménagement durable des territoires	11
Dispositions de l'objectif 5 : capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue	12
Dispositions de l'objectif 6 : ouvrages de protection	12
Dispositions de l'objectif 7 : inondation par ruissellement.....	13

Préambule : une démarche nationale pour réduire le risque d'inondation

Les inondations sont des phénomènes naturels inévitables, présentant des intérêts notamment environnementaux mais pouvant également provoquer des dommages importants, sur les biens, services voire sur des vies humaines. Si le phénomène est naturel, il faut noter qu'il peut aussi être largement modifié par les activités et les aménagements anthropiques : imperméabilisation des sols, barrages ou autres ouvrages mis en place dans les cours d'eau, développement d'infrastructures ou d'activités dans des zones soumises aux risques...

Les aléas sont variables, puisqu'on peut observer des débordements de cours d'eau, des submersions marines, des ruissellements pluviaux...ou même une concomitance de plusieurs événements.

Sur les territoires connus en France comme étant particulièrement sensibles, des démarches ont déjà été engagées depuis un certain nombre d'années pour éviter l'augmentation des enjeux en zone inondable (mise en place de Plan de Prévention des Risques d'Inondation, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme) ou pour organiser au mieux la gestion de crise (stations de suivi des débits, organisation de l'alerte...).

Pour continuer à réduire le risque sur les territoires à plus gros enjeux et améliorer le retour à la normale lorsque des événements surviennent, une stratégie nationale de

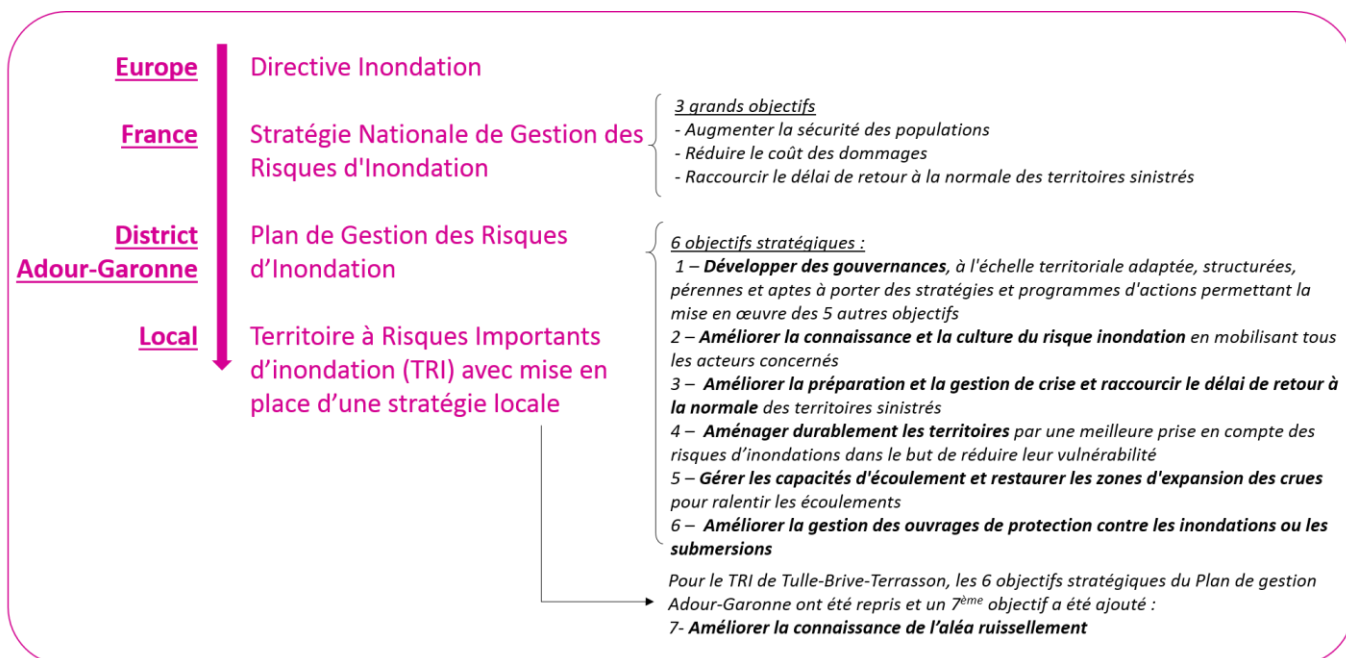
gestion des risques d'inondations a été définie, déclinant en droit français une Directive européenne Inondation de 2007. Il s'agit de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation.

À l'échelle du grand district hydrographique Adour-Garonne, des orientations ont été définies (autour de la gouvernance, la connaissance des risques, la gestion de crise, l'aménagement du territoire...), dans un document général de planification : le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Plus localement, des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) ont donc été identifiés, le principe étant de décliner une stratégie et un programme d'action sur chacun des TRI, après concertation avec les parties prenantes concernées. La stratégie locale doit être définie pour 6 ans, et sera révisée à l'issue de cette période.

Le présent document de travail correspond à la stratégie établie pour le TRI de Brive-Tulle-Terrasson, après concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Le diagnostic inondation du territoire avait déjà été validé et constitue une annexe de la stratégie.



De la directive européenne inondation à la stratégie locale des TRI

La gouvernance mise en place

En application de l'article L. 566-11 du code de l'environnement, la mise en œuvre de la Directive inondation s'est réalisée en associant les parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace.

EPIDOR, structure porteuse de la stratégie locale

Déjà porteur du programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin de la Dordogne, l'EPTB du bassin de la Dordogne EPIDOR a pris en charge l'animation de la stratégie locale. Après sollicitation de l'avis des parties prenantes lors de la réunion du 7 novembre 2013, ce rôle lui a été confirmé par courrier préfectoral du 5 juin 2016. En tant que porteur de la stratégie pour les quatre TRI du bassin, Périgueux, Bergerac, Libourne, Tulle-Brive-

Terrasson, il assure la cohérence à l'échelle du bassin Dordogne. La Préfecture de la Corrèze, la DREAL Limousin et la DDT de la Corrèze ont accompagné EPIDOR dans ce cadre.

Les différents groupes de travail

Les parties prenantes de la stratégie locale sont listées par arrêté conjoint des préfets de la Dordogne et de la Corrèze.

Ces parties prenantes ont été associées pour les comités de pilotage sur la stratégie.

Au sein de ce comité de pilotage, un groupe de travail plus restreint a également été constitué, basé sur le principe du volontariat de certaines collectivités et associant d'autres partenaires suivant les besoins et ordres du jour.

*Parties prenantes de la stratégie locale (*Structures ayant participé au groupe restreint de travail)*

20 Communes

Aubazines (19)
Brive-la-Gaillarde (19)*
Chameyrat (19)
Cornil (19)
Cublac (19)
Dampniat (19)
La Feuillade (24)

Laguenne (19)
Larche (19)
Malemort-sur-Corrèze (19)*
Mansac (19)
Pazayac (24)
Sainte-Fortunade (19)
Saint-Hilaire-Peyroux (19)

Saint-Pantaléon-de-Larche (19)*
Saint-Viance (19)
Terrasson-Lavilledieu (24)*
Tulle (19)*
Ussac (19)
Varetz (19)

4 EPCI à fiscalité propre

Communauté d'agglomération Tulle Agglo*
Communauté d'agglomération du bassin de Brive*
Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon, Hautefort
Communauté de communes du pays de Beynat

3 syndicats

Syndicat d'études du bassin de Brive*
Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Vézère
Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne

3 grandes collectivités

Conseil Régional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charente
Conseil départemental de la Dordogne
Conseil départemental de la Corrèze*

Organismes consulaires

Chambre d'agriculture de la Dordogne et Chambre d'agriculture de la Corrèze
Chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne et Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Dordogne et Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corrèze

Etablissement Public Territorial de bassin (EPTB) EPIDOR sur le bassin de la Dordogne*

Services de l'État et établissements publics de l'État

Agence de l'eau Adour-Garonne*
Préfecture de la Dordogne et Préfecture de la Corrèze*
Direction départementale des territoires de la Dordogne*

Direction départementale des territoires de la Corrèze*
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)*

Autres structures :

Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de la Dordogne et de la Corrèze
Associations

La concertation mise en place

Élaboration des cartographies TRI

L'élaboration de la cartographie des surfaces inondables et des risques s'est déroulée de fin 2013 à mi 2014. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin a assuré le pilotage de l'établissement de cette cartographie.

Plusieurs réunions plénières ont permis de présenter aux collectivités territoriales concernées la démarche et les cartes au fur et à mesure de leur réalisation (en application des articles L. 566-6 et R. 566-6 à R. 566-9 du code de l'environnement).

L'ensemble des collectivités concernées a été invité à émettre ses observations sur les cartographies TRI par courrier préfectoral du 17 juin 2014.

Élaboration de la stratégie locale du TRI

L'élaboration de la stratégie a donné lieu à :

- des réunions plénières
- des réunions plus restreintes avec le comité de travail constitué de volontaires
- des rencontres de présentation ou de travail spécifique
- des rencontres en bilatéral avec les collectivités du TRI.

Les 6 objectifs du PGRI Adour-Garonne ont été conservés pour le TRI et un 7^{ème} a été ajouté : « Améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement ».

Le diagnostic complémentaire établi par EPIDOR sur le territoire du TRI a été adressé à l'ensemble des parties prenantes le 21 décembre 2015 par courrier du préfet pilote. Leurs observations pouvaient être adressées à la DDT 19 ou à EPIDOR jusqu'à la réunion plénière du 1^{er} trimestre 2016.

Réunions de concertation sur les cartographies TRI

Date	Lieu	Objet
7 novembre 2013	Mairie de Brive-la-Gaillarde réunion plénière	Présentation de : - la Directive inondation et sa transposition en droit français, - les TRI retenus sur le bassin Adour-Garonne dont Tulle-Brive-Terrasson, - la cartographie des surfaces inondables et des risques à réaliser.
29 janvier 2014	Cité administrative à Tulle réunion technique	Présentation de la cartographie en cours de réalisation aux services techniques des deux agglomérations et du Conseil général.
22 mai 2014	Salle de réunion de la CCI à Brive-la-Gaillarde réunion plénière	Présentation de la méthode d'élaboration et des cartes des surfaces inondables et des risques.

Réunions d'élaboration de la stratégie du TRI

Date	Lieu	Objet
8 juillet 2014	Sous-préfecture de Brive groupe de travail restreint	Présentation des objectifs du projet de PGRI. Engagement de la réflexion sur la stratégie locale sur la base des cartes établies et d'un état des lieux de la prévention à compléter.
28 août 2014	Cité administrative à Tulle réunion de travail avec les représentants des collectivités du périmètre de Tulle aggro et du Conseil général	Réunion de travail sur les objectifs, le périmètre, l'établissement d'un diagnostic complémentaire et les mesures à inscrire dans la stratégie.
11 septembre 2014	Salle de réunion de Gourgue Nègre à St-Pantaléon-de-Larche réunion de travail avec les représentants des collectivités du périmètre de la communauté d'agglomération du bassin de Brive et le SIAV	Réunion de travail sur les objectifs, le périmètre, l'établissement d'un diagnostic complémentaire et les mesures à inscrire dans la stratégie.

8 octobre 2014	Salle polyvalente de Malemort-sur-Corrèze réunion plénière	de Validation des objectifs, du périmètre et du délai d'approbation de la stratégie locale.
22 mai 2015	Réunion de travail avec des gestionnaires de réseaux	Discussions sur la vulnérabilité des réseaux avec ERDF et Dorsal (télécommunications) et identification de quelques points sensibles.
27 juillet 2015	Communauté d'agglomération du bassin de Brive réunion de travail avec les services technique de l'agglo de Brive et le SEBB	Discussion sur les mesures souhaitées par les communes de l'agglomération dans le cadre de la stratégie locale.
11 mars 2016	Salle polyvalente de Larche réunion plénière	- Avis sur la liste des parties prenantes prévues dans le projet d'arrêté préfectoral ; - Rappel du diagnostic complémentaire réalisé et observations éventuelles des parties prenantes ; - présentation et avis sur les dispositions de la stratégie locale qui se dessinent à l'issue des réunions de travail.
11 mai 2016	Salle du centre de ressources à Terrasson-Lavilledieu groupe de travail restreint	Compléments et amendements des dispositions de la stratégie locale après les remarques émises en réunion plénière du 11 mars.
5 juillet 2016	Salle du conseil de communauté d'agglomération de Tulle réunion plénière	Validation de la stratégie locale en vue de la consultation du préfet coordonnateur de bassin.

Réunions de travail avec les communes pour établissement du diagnostic et discussion sur les mesures de la stratégie

Aubazines - 28 août 2014 et 26 mars 2015

Brive-la-Gaillarde – 2 octobre 2014

Cublac - 24 février 2015

Dampniat - 19 mars 2015

La Feuillade - 13 août 2014

Laguette - 15 janvier 2015

Larche - 24 février 2015

Malemort-sur-Corrèze - 30 mars 2015

Mansac - 24 février 2015

Pazayac - 13 août 2014

Sainte-Fortunade - 20 janvier 2015

Saint-Hilaire-Peyroux - 30 mars 2015

Saint-Pantaléon-de-Larche - 20 février 2015

Saint-Viance - 19 mars 2015

Terrasson-Lavilledieu - 13 août 2014

Tulle - 14 janvier 2015

Ussac - 22 mai 2015

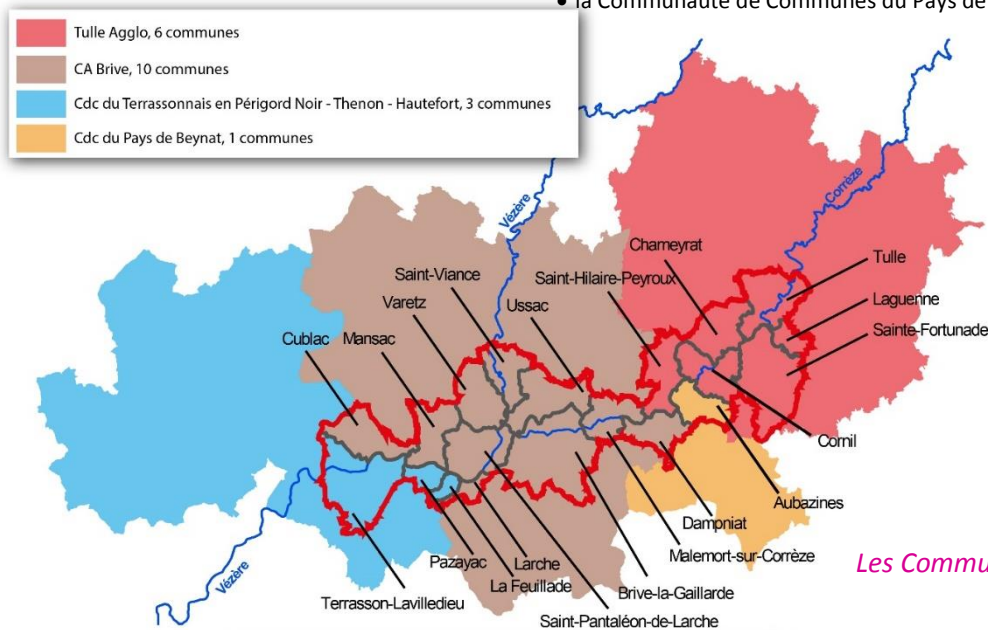
Varetz - 30 mars 2015

Périmètre du TRI et lien avec le PAPI du bassin de la Dordogne

Le périmètre du TRI de Tulle-Brive-Terrasson concerne 20 communes, dont 3 situées en Dordogne et 17 en Corrèze.

Quatre EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) sont par ailleurs intéressés :

- la Communauté d'Agglomération de Tulle
- la Communauté d'Agglomération de Brive
- la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir
- la Communauté de Communes du Pays de Beynat.

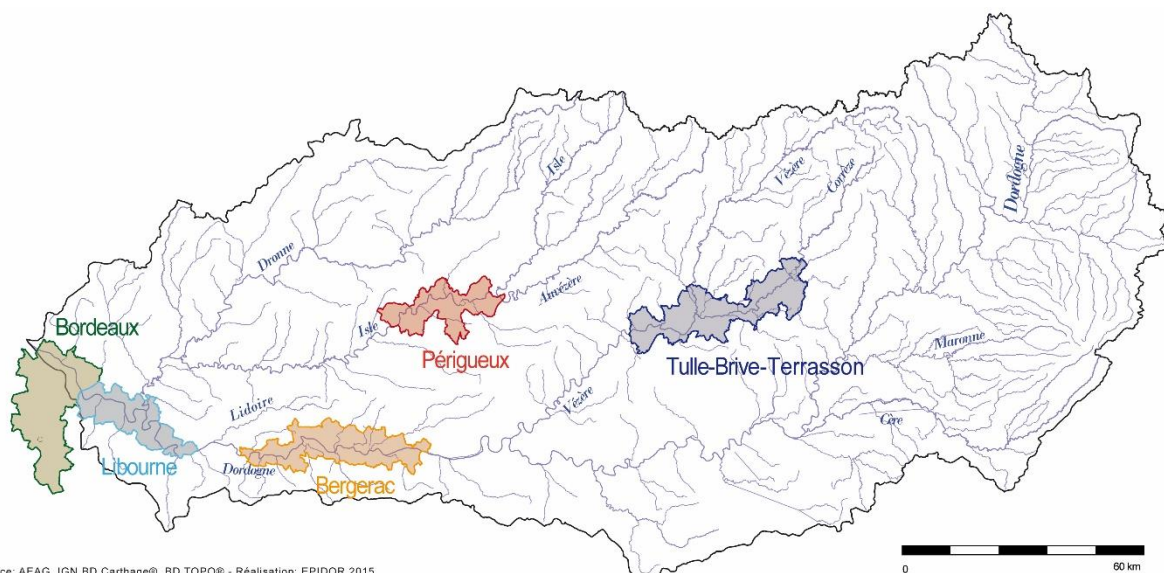


Les Communes et EPCI du TRI

Dans ce premier cycle de démarche, les parties prenantes ont convenu de se concentrer sur le périmètre du TRI pour établir la stratégie. Toutefois, rien n'empêche en cas de besoin, de mettre en œuvre une action qui dépasserait ce périmètre. Elle pourrait par ailleurs trouver place dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par EPIDOR sur le bassin de la Dordogne, permettant d'aller chercher des financements de l'Etat via le fond Barnier.

Ce programme PAPI a été labellisé en 2014 et intègre déjà certaines actions dans des axes de gestion proches des objectifs de stratégie TRI (le PAPI est assez tourné sur la prévention, la culture du risque et la réduction de vulnérabilité). Il avait été prévu dès le départ que le PAPI puisse être révisé et alimenté par d'autres actions pour tenir compte des stratégies à élaborer sur chacun des TRI.

Pour rappel, quatre TRI font partie du périmètre du PAPI : Tulle-Brive-Terrasson, Périgueux, Bergerac et Libourne.



Source: AEAG, IGN BD Carthage®, BD TOPO® - Réalisation: EPIDOR 2015.

Dispositions de l'objectif 1 : gouvernance

Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter des stratégies et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des 6 autres objectifs

La stratégie doit trouver sa mise en œuvre opérationnelle dans un programme d'actions permettant d'atteindre progressivement les objectifs et dispositions que se sont fixées les parties prenantes. Des comités de pilotage et groupes de travail adaptés seront donc constitués, afin de définir et mettre en œuvre ce programme. De nouvelles actions pourraient être intégrées au PAPI du bassin de la Dordogne déjà labellisé, dans le cadre d'une révision qui avait été envisagée pour tenir compte des démarches TRI.

Au moins une fois par an, un état d'avancement des dispositions et actions de la stratégie sera réalisé et présenté aux parties prenantes par le service de l'Etat en charge de son suivi et EPIDOR, structure porteuse. Cette

évaluation alimentera la réflexion sur les objectifs, le périmètre et les dispositions de la stratégie à construire dans le cadre du deuxième cycle de mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation.

On pourra par ailleurs noter que d'ores et déjà, une réunion de travail avec les gestionnaires des réseaux eau potable et assainissement devrait être organisée au cours de l'automne 2016, pour poursuivre la concertation sur la vulnérabilité des réseaux face aux inondations (lien avec la disposition 2-4 de la stratégie TRI). Une réunion de travail devrait également avoir lieu prochainement avec les gestionnaires de déchets (lien avec la disposition 3-3 de la stratégie TRI).

Besoins identifiés / constat	Dispositions	Dispositions PGRI proches	Pistes d'actions	Acteurs impliqués
La bonne mise en œuvre de la stratégie du TRI nécessitera la mobilisation des partenaires nécessaires, afin de faire émerger des porteurs d'actions.	1-1 Assurer la mise œuvre de la stratégie du TRI en associant et mobilisant l'ensemble des partenaires nécessaires	D.1.2	Définir un programme d'action avec des porteurs en tenant compte de la nouvelle compétence GEMAPI	Etat, EPIDOR, avec l'ensemble des partenaires nécessaires
Les collectivités ont régulièrement des questionnements sur les problématiques d'inondations, pouvant porter sur des informations générales, un diagnostic particulier, un accompagnement en termes de communication...	1-2 Organiser un pool d'ingénierie capable d'accompagner les collectivités en termes de problématiques d'inondation	D.1.2 ; D.1.3	Assurer la mise à disposition des compétences EPIDOR (mutualisation de moyens, transfert, délégation...) Accompagner les collectivités dans la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations)	EPIDOR avec les collectivités locales Etat, EPIDOR, Agence de l'Eau

Dispositions de l'objectif 2 : connaissance et culture du risque

Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés

Besoins identifiés / constat	Dispositions	Dispositions PGRI proches	Pistes d'actions	Acteurs impliqués
Certains PPRI anciens méritent d'être revus en utilisant les outils de modélisation aujourd'hui disponibles et pour tenir compte des nouvelles directives nationales. Par ailleurs, les zones inondables de certains affluents sont souvent moins bien évaluées que les axes principaux.	2-1 Améliorer progressivement la connaissance des zones inondables	D.2.1 ; D.2.2	Elaborer le nouveau PPRI du bassin de Brive incluant les affluents Réviser le PPRI de la vallée de la Vézère en Dordogne (24) Réviser à moyen terme les PPRI Vézère et Corrèze amont Réaliser une étude des zones inondables sur le Maumont Blanc et ses affluents	Etat Etat Etat Etat
Au vu du renouvellement de la population, l'information est relativement importante car tout le monde n'a pas en mémoire les inondations passées.	2.2 Améliorer progressivement l'information de la population	D.2.7 ; D.2.8 ; D.2.9	Améliorer la diffusion et le contenu des DICRIM, l'information via les journaux des collectivités locales Renforcer l'information des nouveaux acquéreurs fonciers via les notaires et professionnels de l'immobilier	Collectivités locales Etat
11 communes sur 20 ont posé des repères de crue matérialisés (notamment les communes avec les plus gros enjeux) D'autres marques ou repères, pas forcément matérialisés par un macaron sont également présents	2-3 Conserver les traces des laisses de crue et, le cas échéant, les rendre davantage visibles	D.2.7 ; D.2.9	Conserver les traces de laisses de crues (obligation) Matérialiser les repères des plus hautes eaux connues par la pose de macarons Remplir le site national sur les repères de crue avec les éléments disponibles	Communes Communes avec l'aide d'EPIDOR Etat et EPIDOR
Certains enjeux de type réseaux ou activités économiques restent aujourd'hui difficilement identifiés.	2-4 Améliorer progressivement la connaissance des enjeux en zones inondables et leur vulnérabilité	D.2.6	Identifier les infrastructures de réseaux en zone inondable et les conséquences possibles (coupures...) Mieux identifier les activités économiques en zone inondable	EPCI en lien avec gestionnaires, Etat en lien avec ERDF, GRDF, opérateur télécom CCI, Chambre des métiers, Chambre d'Agriculture, communes, EPCI

Dispositions de l'objectif 3 : préparation et gestion de crise

Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Besoins identifiés / constat	Dispositions	Dispositions PGRI proches	Pistes d'actions	Acteurs impliqués
Toutes les communes ont établi et fait approuver leur PCS. Mais certains documents méritent d'être remis à jour, voire revus.	3-1 Mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	D.3.5 D.3.6	Accompagner les communes dans la mise à jour des PCS Inciter à la prise en compte de l'enveloppe de crue millénaire dans les PCS (notamment pour les lieux de refuge)	Etat Etat
Le test d'un PCS permet d'évaluer les difficultés pour sa mise en œuvre et éventuellement de corriger ensuite le document.	3-2 Chercher à tester les PCS		Organiser des simulations de crise	Communes avec l'aide de l'Etat
Des dispositions ou outils de préparation à la gestion de crise existent suivant le type d'établissement vulnérable. L'état de réalisation de ces outils n'est aujourd'hui pas évalué sur le TRI.	3-3 Promouvoir et évaluer la mise en œuvre des outils particuliers de gestion de crise	D.3.7	Promouvoir et évaluer la réalisation des outils : - Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) des écoles - Plans d'Organisation de Mise en Sureté (POMS) - Plan de continuité d'activité Evaluer les impacts possibles en termes de déchets et chercher à mettre en place des plans de gestion le cas échéant	Acteur adapté suivant le type d'établissement (collectivités, Etat, CCI...) Syndicats de gestion des déchets
Les retours d'expérience sur les inondations sont utiles pour capitaliser des informations, réaliser des bilans, produire des analyses coûts-bénéfices...	3-4 Réaliser des retours d'expérience sur les épisodes d'inondation significatifs	D.3.12	Collecter les informations et les agglomérer après les inondations	EPIDOR, Etat, SDIS et collectivités locales en partenariat
De bonnes communication et circulation des informations en période de crise sont indispensables	3-5 Améliorer la circulation des informations en période de crise		Mettre en place des pilotes d'appel	Collectivités

Dispositions de l'objectif 4 : aménagement durable des territoires

Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondations dans le but de réduire leur vulnérabilité

Besoins identifiés / constat	Dispositions	Dispositions PGRI proches	Pistes d'actions	Acteurs impliqués
Au-delà des PPRI qui s'imposent, il apparaît particulièrement utile de mieux prendre en compte les risques d'inondation dans les documents de planification urbaine. Les risques de ruissellement sont de façon générale peu pris en compte.	4-1 Améliorer la prise en compte des risques dans les documents d'urbanismes	D.4.5 ; D.4.8 ; D.4.10 ; D.4.11	Formaliser, via les PLU ou SCOT, des principes d'aménagement participant à une solidarité de gestion amont-aval, à la préservation des champs d'expansion de crue et à la réduction de vulnérabilité. Mieux prendre en compte le risque de ruissellement et les impacts cumulés des zones d'imperméabilisation possible	Communes, EPCI et structures porteuses de SCOT
En termes d'établissements stratégiques pour la gestion de crise (mairie ou services techniques, pompiers, police/gendarmerie), plusieurs apparaissent potentiellement vulnérables : 5 bâtiments pour une crue fréquente, 11 pour une crue moyenne, 14 pour une crue rare. Pour les autres bâtiments sensibles, on trouve notamment : des écoles (5 pour crue fréquente, 18 pour crue moyenne, 22 pour crue rare), des établissements hospitaliers (1, 3, 3), une crèche (0,1,1), une maison de retraite (0,1,1), un camping (0,1,1), des musées (0,0,2).	4-2 Chercher à réduire la vulnérabilité des bâtiments sensibles participant à la gestion de crise ou recevant du public	D.4.6 ; D.4.7	Inscrire des mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité dans les PPRI Promouvoir la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments participant à la gestion de crise ou sur les autres bâtiments publics sensibles (mairie, caserne pompiers, police, école, hôpital...), en priorité pour ceux situés dans l'enveloppe de crue fréquente	Etat Communes et EPCI, Etat (ARS, Education Nationale), voire autres gestionnaires ou propriétaires avec EPIDOR (PAPI)
On trouve potentiellement de l'ordre de 5 900 personnes en zone inondable pour une crue fréquente, 13 800 pour une crue moyenne et 16 200 pour une crue rare.	4-3 Chercher à réduire la vulnérabilité des habitats en zone inondable	D.4.6 ; D.4.7	Inscrire des mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité dans les PPRI Promouvoir la réalisation de diagnostics de vulnérabilité lors notamment d'opérations de type OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), en priorité dans l'enveloppe de crue fréquente	Etat Collectivités locales avec EPIDOR (PAPI)
Des entreprises sont situées en zone inondable, mais leur vulnérabilité n'est pas évaluée.	4-4 Chercher à réduire la vulnérabilité des entreprises en zone inondable	D.4.6 ; D.4.7	Inscrire des mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité dans les PPRI Promouvoir la réalisation de diagnostics sur les entreprises situées en zones inondables, en priorité dans l'enveloppe de crue fréquente	Etat CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture avec EPIDOR (PAPI)

Dispositions de l'objectif 5 : capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue

Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements

Besoins identifiés / constat	Dispositions	Dispositions PGRI proches	Pistes d'actions	Acteurs impliqués
Les zones de rétention ou d'expansion participent à l'écroulement naturel des crues.	5-1 Préserver voire restaurer si possible les zones naturelles participant à une rétention ou une expansion significative des eaux	D.5.1 ; D.5.2 ; D.5.3 ; D.5.6	Identifier les zones de rétention ou d'expansion Conserver voire restaurer de telles fonctionnalités dans des secteurs où cela est possible. Promouvoir les techniques d'aménagement permettant une rétention des eaux à la parcelle (récupération d'eau pluviale, noues d'infiltration...).	Etat (via PPRI), collectivités (via PLU) Collectivités voire propriétaires Communes, EPCI et structures porteuses de SCOT (via PLU ou SCOT)
Les rivières ont une capacité de mobilité et d'érosion plus ou moins importante sur les berges, qui s'observe particulièrement en période de crue (débits et vitesses importantes).	5-2 Conserver voire restaurer si possible un espace de mobilité des cours d'eau	D.5.5 D.5.1 ; D.5.2 ; D.5.3 ; D.5.6	Instaurer des espaces de mobilité des cours d'eau et éviter l'implantation d'enjeux dans ces zones.	Communes, EPCI et structures porteuses de SCOT (via PLU ou SCOT)

Dispositions de l'objectif 6 : ouvrages de protection

Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions

Besoins identifiés / constat	Dispositions	Dispositions PGRI proches	Pistes d'actions	Acteurs impliqués
Les ouvrages d'endiguement présents n'ont à ce jour pas fait l'objet d'étude de danger (ville de Brive, environ 1.2 km en rive gauche et 2.1 km en rive droite).	6-1 Mieux évaluer l'état des ouvrages et les risques de ruptures	D.6.1 ; D.6.2 ; D.6.3	Réaliser des études de dangers sur les systèmes d'endiguement En lien avec les dispositions de gouvernance, organiser la prise de compétence de gestion des ouvrages de protection (GEMAPI) : moyens, budget, surveillance	Commune de Brive ou Communauté d'agglomération Communauté d'agglomération, en lien avec l'ensemble des partenaires

Dispositions de l'objectif 7 : inondation par ruissellement

Améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement

Cet objectif vient en complément des autres qui avaient été listés dans le PGRI Adour-Garonne. Ce sont les risques de débordement de la Corrèze et de la Vézère qui ont poussé à l'identification d'un Territoire à Risque Important d'Inondation « Tulle-Brive-Terrasson ». Le risque de ruissellement a été évoqué dans les discussions locales et fait donc l'objet de cet objectif complémentaire.

Besoins identifiés / constat	Dispositions	Dispositions PGRI proches	Pistes d'actions	Acteurs impliqués
Au niveau national, la caisse de réassurance a estimé qu'environ 45% des dommages assurés provoqués par des inondations le sont par des aléas de ruissellement intense. Il s'agit d'un risque peu appréhendé et pris en compte jusqu'à présent en termes d'aménagement du territoire, contrairement à celui de débordement de cours d'eau. Sur ce TRI, les ruissellements ont déjà provoqué par le passé des dommages importants et même la perte de vie humaine.	7-1 Mieux appréhender et prendre en compte le risque de ruissellement	D.2.1	Réaliser une cartographie des zones de ruissellement intense sur le bassin de la Dordogne Réaliser si besoin des études spécifiques plus locales	EPIDOR Communes ou EPCI